

BOIS-D'AMONT – FERPICLOZ



BULLETIN D'INFORMATIONS

2023 – 2024

(version du 13.07.2023)

Guide complet et informations à jour sur :

www.cerclescolaire.ch

TABLE DES MATIERES

1. Calendrier scolaire 2023-2024	4
2. Coordonnées	5
2.1 Coordonnées des enseignant-es	5
2.2 Bâtiments scolaires	6
2.3 Autres coordonnées	6
2.4 Inspection des écoles	6
2.5 Autorités scolaires communales (CIS)	6
2.6 Responsable des transports scolaires	6
2.7 Concierges	6
3. Horaires	7
3.1 Horaire hebdomadaire 1H et 2H	7
3.2 Horaire hebdomadaire 3H à 8H	7
3.3 Alternance	8
3.4 Bus	8
3.5 Horaire d'éducation physique	9
3.6 Horaire ACM – ACT	9
4. Ski / Bob / Luge	10
5. Piscine	11
6. Absences / excuses	12
7. Informatique	13
8. Règles de vie	14
9. Sécurité autour des bâtiments	16
10. Sécurité sur la route	17
11. Santé	19
12. Conseil des parents	20
13. Intervention en classe	21
14. AES	22
15. Matériel pour la rentrée scolaire	23

Rentrée scolaire

Jeudi 24 août 2023

8h15 pour les 3H à 8H

13h45 pour les 1H



1. Calendrier scolaire (2023-2024)



Reprise	24 août 2023
Vacances d'automne	du 14 octobre 2023
	au 29 octobre 2023
Toussaint	1 ^{er} novembre 2023
Immaculée	8 décembre 2023
Vacances de Noël	du 23 décembre 2023
	au 7 janvier 2024
Vacances de Carnaval	du 10 février 2024
	au 18 février 2024
Vacances de Pâques	du 29 mars 2024 (Ve Saint)
	au 14 avril 2024
Ascension et pont	9 et 10 mai 2024
Lundi de Pentecôte	20 mai 2024
Fête-Dieu et pont	30 et 31 mai 2024
Dernier jour d'école	5 juillet 2024
Vacances d'été	du 6 juillet 2024
	au 22 août 2024 (reprise)

Jours de congé

2023	Août	August
Lu Mo	7	14 21 28
Ma Di	1 8	15 22 29
Me Mi	2 9	16 23 30
Je Do	3 10	17 24 31
Ve Fr	4 11	18 25

2023	Septembre	September
Lu Mo	4	11 18 25
Ma Di	5	12 19 26
Me Mi	6	13 20 27
Je Do	7	14 21 28
Ve Fr	1 8	15 22 29

2023	Octobre	Oktober
Lu Mo	2 9	16 23 30
Ma Di	3 10	17 24 31
Me Mi	4 11	18 25
Je Do	5 12	19 26
Ve Fr	6 13	20 27

2023	Novembre	November
Lu Mo	6	13 20 27
Ma Di	7	14 21 28
Me Mi	1 8	15 22 29
Je Do	2 9	16 23 30
Ve Fr	3 10	17 24

2023	Décembre	Dezember
Lu Mo	4	11 18 25
Ma Di	5	12 19 26
Me Mi	6	13 20 27
Je Do	7	14 21 28
Ve Fr	1 8	15 22 29

2024	Janvier	Januar
Lu Mo	1 8	15 22 29
Ma Di	2 9	16 23 30
Me Mi	3 10	17 24 31
Je Do	4 11	18 25
Ve Fr	5 12	19 26

2024	Février	Februar
Lu Mo	5	12 19 26
Ma Di	6	13 20 27
Me Mi	7	14 21 28
Je Do	1 8	15 22 29
Ve Fr	2 9	16 23

2024	Mars	März
Lu Mo	4	11 18 25
Ma Di	5	12 19 26
Me Mi	6	13 20 27
Je Do	7	14 21 28
Ve Fr	1 8	15 22 29

2024	Avril	April
Lu Mo	1 8	15 22 29
Ma Di	2 9	16 23 30
Me Mi	3 10	17 24
Je Do	4 11	18 25
Ve Fr	5 12	19 26

2024	Mai	Mai
Lu Mo	6	13 20 27
Ma Di	7	14 21 28
Me Mi	1 8	15 22 29
Je Do	2 9	16 23 30
Ve Fr	3 10	17 24 31

2024	Juin	Juni
Lu Mo	3	10 17 24
Ma Di	4	11 18 25
Me Mi	5	12 19 26
Je Do	6	13 20 27
Ve Fr	7	14 21 28

2024	Juillet	Juli
Lu Mo	1 8	15 22 29
Ma Di	2 9	16 23 30
Me Mi	3 10	17 24 31
Je Do	4 11	18 25
Ve Fr	5 12	19 26

Le 1^{er} mai ainsi que le pont de la Fête-Dieu, les élèves ont congé. Ces deux dates ne sont pas des dates officielles (se référer au site : www.friportail.ch)

2.Coordonnées

2.1 Coordonnées des enseignant(e)s

1-2HA Arconciel	Elodie Gummy Martine Dévaud	079 289 09 89 077 432 04 90
1-2HB Ependes	Barbara Quartenoud	026 413 20 12
1-2HC Ependes	Joséphine Richard-Terreux Bapst Mélissa	077 524 62 35
1-2HD Ependes	Laurence Rossier	079 745 03 28
3HA Arconciel	Virginie Bulliard Annaëlle Wild	026 658 00 49 077 472 28 87
3HE Ependes	Pauline Dreyer Annaëlle Wild	079 446 83 35 077 472 28 87
4HE Ependes	Anne-Claude Roulin Christelle Häni	026 465 25 33 079 255 11 29
4HB Ependes	Marion Berger	079 743 57 15
5HA Arconciel	Coralie Dobler	077 467 95 38
5HE Ependes	Marie-Claude Sturzenegger Suzanne Kolly	079 598 20 42 079 519 05 48
6HA Arconciel	Victor Quartenoud Isabelle Suchet	079 893 18 61 079 473 79 22
6HB Arconciel	Marie Chevalley Anne Mettraux	078 825 12 10 079 884 51 04
7HE Ependes	Elodie Roulet	076 360 58 14
7HA Arconciel	Emilie Python Sophie Dillon	079 721 59 86 079 748 91 71
8HE Ependes	Emile Bergmann	077 444 34 12

ACM-ACT	Michelle Codourey Rachel Bongard	026 413 01 77 026 413 45 51
----------------	-------------------------------------	--------------------------------



2.2 Bâtiments scolaires

Arconciel 026 564 23 33/5/1
Ependes 026 564 23 33/5/2

2.3 Autres coordonnées

Directrice

Etablissement scolaire Bois-d'Amont – Ferpicloz

Nadia Gummy (lundi, mardi après-midi, mercredi,
jeudi matin et vendredi matin) 079 897 42 75

Secrétariat cercle scolaire Bois-d'Amont - Ferpicloz

Corinne Minguely (lundi matin, mardi après-midi,
vendredi matin) 026 564 23 33

Services auxiliaires (assurés par Flos Carmeli)

Secrétariat 026 484 87 87

Logopédiste : Justine Klauser
Psychologue : Muriel Wuilloud Cantin
Psychomotricienne : Léa Gutzwiller

Enseignant-e-s spécialisés : Aurélie Sottas, Jean-Pierre Telley

TSS (Travailleuse sociale en milieu scolaire)

Pauline Peiry dès janvier 2024 (info suivra)

2.4 Inspection des écoles

Marc Luisoni, route André Piller 21, 1762 Givisiez 026 305 73 81

2.5 Autorités scolaires communales (CIS)

Patricia Dousse, conseillère communale, Bois-d'Amont 026 564 23 37
Catherine Kolly, conseillère communale, Ferpicloz 079 235 60 52

2.6 Responsable des transports scolaires

Catherine Kolly 079 235 60 52

2.7 Concierge Bois-d'Amont

Paul Munkiba 077 269 59 87

3.Horaires

L'horaire est identique pour tous les élèves de 1H à 8H :

Matin 08h15 – 11h50
Après-midi 13h45 – 15h25

Afin de favoriser l'autonomie de vos enfants ainsi que l'organisation dans la cour et les abords de l'école, nous vous demandons de laisser votre enfant dans le périmètre scolaire sous la surveillance d'un-e enseignant-e (dès 08h05 et dès 13h35).

La présence des élèves dans les cours d'écoles n'est admise qu'à partir de 15 min. avant le début des cours.

3.1 Horaire hebdomadaire 1H et 2H

Pour les élèves de **1H**

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h15 09h55	école	congé	école	congé	école
Récréation 15 min					
10h10 11h50	école	congé	école	congé	école
Pause de midi					
13h45 15h25	congé	congé	congé	école	congé

Pour les élèves de **2H**

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h15 09h55	école	école	congé	école	école
Récréation 15 min					
10h10 11h50	école	école	congé	école	école
Pause de midi					
13h45 15h25	école	école	congé	congé	école

Le lundi matin et le vendredi matin, les élèves de 1H sont en classe avec les élèves de 2H.

3.2 Horaire hebdomadaire 3H à 8H

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h15 09h55	école	école Alternance 3H	école	école Alternance 3H	école
Récréation 15 min					
10h10 11h50	école	école Alternance 3H	école	école Alternance 3H	école
Pause de midi					
13h45 15h25	école	école Alternance 4H	congé	école Alternance 4H	école

3.3 Alternance

Demi-jour de congé en alternance durant l'année scolaire 2023-2024 pour les élèves de 3H et de 4H.

En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaires seront les suivants :

- **pour les élèves de 3H** : mardi matin **ou** jeudi matin en alternance
- **pour les élèves de 4H** : mardi après-midi **ou** jeudi après-midi en alternance

Le 24 août, jour de la rentrée scolaire, tous les élèves ont l'école. Lors de la semaine de ski, le congé est exceptionnellement modifié pour les 3H.

En cas de sorties scolaires spéciales, l'alternance peut exceptionnellement être changée.

Cependant, lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue.

3.4 Bus

Le transport des élèves entre les communes du cercle est assuré par des bus scolaires gérés par les Transports Publics Fribourgeois (TPF).

Départ d'Arconciel et d'Ependes : 15 minutes avant le début des cours et pour Ferpicloz et Senèdes environ 25 minutes avant le début des cours.

Arrêts de bus pour l'année scolaire 2023-2024

Arconciel : école

Ependes : école

Ferpicloz : bureau communal

Senèdes : arrêt TPF – village – croisée



Arconciel : Sur-le Moulin : selon les places disponibles (cf courrier de la commune)

L'horaire définitif sera communiqué par les TPF durant l'été et cette information sera reportée sur le site internet du cercle (www.cerclescolaire.ch).

Le jour de la rentrée scolaire, une liste des élèves avec le numéro du bus sera consultable dans la cour de chaque école. Afin de permettre un bon déroulement des transports scolaires, les autorités communales demandent que les enfants qui en bénéficient en fassent un usage régulier. Cependant en cas d'absence, merci d'avertir le chauffeur concerné, se référer au site internet. Les enfants qui ne sont pas prévus dans le bus, ne sont pas autorisés à le prendre sauf demande préalable aux chauffeurs.

3.5 Horaire d'éducation physique

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h15 09h05		6HB	1HA + D	2HA + D	6HA
09h05 10h00	7HE		1HB + C	2HB + C	5HE
10h00 10h55	8HE	7HA	6HA	5HE	7HA
10h55 11h50	4HB	4HB	3HA	5HA	6HB
13h45 14h35	4HE	3HE		7HE	3HA
14h35 15h25	5HA	8HE		3HE	4HE

Les enfants des classes enfantines et primaires bénéficient de deux leçons d'éducation physique par semaine.

Les 1-2H d'Arconciel disposent de la salle du restaurant des Trois Sapins ainsi que de la cour d'école d'Arconciel, ceci permet de recouvrir largement les plages notées pour les classes d'Ependes. De même, les 1-2H d'Ependes disposent d'une salle dans les abris. Des moments d'éducation physique sont organisés à l'extérieur.

Hormis en 1-2H, les élèves prennent une douche et changent de vêtements après avoir pratiqué du sport. Ce sont des règles d'hygiène élémentaires et donc obligatoires. Des journées ou des après-midis sportifs sont parfois organisés pendant l'année. Dans un tel cas, les cours de gymnastique peuvent être déplacés ou supprimés. Au programme de ces journées : ski, piscine, jeux au terrain, promenades, etc. si un élève est dispensé de leçons de gym, selon la situation, il peut être intégré dans une autre classe pour différents travaux.

3.6 Horaire ACM-ACT

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h15 09h05	6HB	6HA	4HE	7HA	7HE
09h05 09h55	6HB	6HA	4HE	7HA	7HE
Récréation 15 min					
10h10 11h00	5HE	5HA	4HB	7HA	7HE
11h00 11h50	5HE	5HA	4HB	8HE	
13h45 14h35	3HE	3HA		8HE	
14h35 15h25	3HE	3HA		8HE	

*En vert : Rachel Bongard

*En bleu : Michelle Codourey

4. Ski / Bob / Luge

Chaque enseignant-e primaire peut organiser des journées ou demi-journées de ski à la Berra (gratuit pour les élèves), en fonction des conditions, des possibilités de transport et d'encadrement.

MERCI aux parents pour leur aide et leur disponibilité !

Afin de simplifier l'organisation du ski pour les 3-4H et 5-6H, nous organisons une semaine où nous skierons tous les matins. L'horaire scolaire reste inchangé pour les 4H-5H et 6H, qui bénéficieront de 5 matinées de ski. Les 3H en revanche auront 4 matinées de ski, à savoir lundi, mardi, jeudi et vendredi. Par conséquent, tous les élèves de 3H auront exceptionnellement congé le mercredi matin de cette semaine-là.

La semaine retenue pour les 3-4H est celle du 5 au 9 février 2024.

Une semaine de réserve est prévue du 19 au 23 février 2024.

Pas de semaine de ski sous cette forme cette année pour les 5-6H. Un camp de ski est prévu la semaine du 18 au 22 mars 2024. Il est possible qu'une ou deux journées à la Berra soient organisées selon les conditions en janvier et février.

Des journées supplémentaires peuvent être organisées selon les conditions.

Les enfants qui ne peuvent pas venir skier (blessure) n'ont pas congé, ils vont dans une autre classe.

Les élèves de 5H ont reçu un abonnement gratuit en 4H pour les stations fribourgeoises qu'ils devront présenter durant les semaines de ski.



Nous vous rappelons que lors de toutes ces activités de glisse (ski, bob, luge, etc.), le port du casque est obligatoire.

5. Piscine

Transports :

Les transports seront organisés avec un bus, des précisions vous parviendront ultérieurement.

Lieu : Marly

Matériel :

- maillot de bain
- linge de bain
- nécessaire de douche
- pour les filles aux longs cheveux, les attacher et prendre une brosse à cheveux
- laisser à la maison les colliers, bracelets, montres et autres objets afin de réduire les risques de perte ou de vol
- traiter les verrues, et si nécessaire prévoir une chaussette à mettre dans l'eau

Les enfants viennent en portant déjà le maillot de bain sous leurs habits.

Les enfants qui ne peuvent pas aller dans l'eau (blessure ou autre) n'ont pas congé mais ils sont intégrés, le temps de la leçon, dans une autre classe.

Les élèves de 1HABCD auront la piscine le mercredi matin.

Les élèves de 2HABCD auront la piscine le jeudi matin.

Les élèves de 3H à 8H auront la piscine le lundi matin.

Pour les dates, se référer au tableau sur notre site internet : www.cerclescolaire.ch.



6. Absences et excuses

Nous vous rappelons que, pour toute absence, (rendez-vous chez le médecin, dentiste ou autre), les parents communiquent la date à l'enseignant-e, par écrit et au plus vite à l'aide du formulaire officiel qui se trouve sur notre site internet : www.cerclescolaire.ch. Dans la mesure du possible, les rendez-vous sont pris en dehors des heures de classe.

Si l'enfant est absent pour cause de maladie ou d'accident, les parents appellent l'enseignant-e avant l'école, ceci afin d'éviter des inquiétudes et la mise en place d'un dispositif de recherche inutile.

Si l'absence se prolonge au-delà de quatre jours, un certificat médical devra obligatoirement être remis à l'enseignant-e.

Congés

Nous rappelons que les parents sont tenus de prendre leurs dispositions pour respecter le temps d'école.

Nous attirons votre attention sur le fait que, selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est illégitime. Ces absences font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et peuvent être sanctionnées par une amende.

En cas de congé indispensable jusqu'à quatre semaines, une demande doit être adressée trois semaines avant la date à la Directrice de l'établissement scolaire. Cette requête peut être faite uniquement pour des raisons exceptionnelles, imprévues et dûment motivées, en utilisant le formulaire adéquat sur le site : www.cerclescolaire.ch. Nous vous rendons attentifs au fait que, selon la directive de la DFAC, la Directrice de l'établissement scolaire doit refuser une demande de congé aux élèves pour prolonger les vacances et congés scolaires. Les parents sont tenus de respecter les calendriers scolaires.

Pour un congé exceptionnel de plus de quatre semaines, les parents doivent faire la demande auprès de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC).

En cas de questions, merci de contacter la Directrice de l'établissement scolaire.

Jours « joker »

Dès le 1^{er} août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1. Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'art. 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
3. Les jours joker peuvent être cumulés. S'ils ne sont pas utilisés, ils ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4. En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

7. Informatique

La DFAC (anciennement DICS) a décidé de mettre à disposition de chaque élève, à partir de la 5H, un compte personnel Microsoft Office 365. Ces outils seront déployés durant l'année scolaire, en lien avec des leçons de citoyenneté numérique. Votre enfant recevra un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à Microsoft Office 365. L'identifiant lui servira d'adresse de messagerie et il/elle pourra l'utiliser pour accéder aux logiciels de bureautique et aux outils de communication. La protection des données est garantie conformément aux législations nationales et cantonales.

Ces applications sont financées par l'Etat de Fribourg. Chaque utilisateur pourra accéder à son compte par l'Internet et installer divers logiciels et applications sur cinq appareils. Ainsi chaque élève de la 5H à la 11H aura un compte personnel qui sera maintenu pour celles et ceux poursuivant leur formation post-obligatoire dans un établissement fribourgeois. Il ne sera pas indispensable d'avoir un ordinateur à la maison.



8. Règles de vie

Comportements attendus :

- respecter les adultes et les enfants (obéissance, vocabulaire adéquat)
- respecter les bases de la politesse (bonjour, au revoir, merci, svp...)
- dans les bâtiments :
 - se déplacer calmement, en marchant
 - parler doucement
 - faire attention aux plus petits
- respecter les règles d'hygiène affichées aux toilettes
- soigner son matériel et celui des autres
- soigner les moyens d'enseignement, les bâtiments, le mobilier, les installations, les bus scolaires (réf. Art. 4 règlement communal)
- mettre ses déchets à la poubelle (dans et autour de l'école)
- laisser libre d'accès les escaliers de l'école
- respecter les zones de la cour selon le plan convenu (récréation)

En ce qui concerne les ...

Vélos, trottinettes, planches à roulettes :

- « au repos » dès l'arrivée dans la cour et durant la récréation. Nous rappelons que les trajets effectués entre la maison et l'école sont sous la responsabilité des parents.
- rollers et souliers à roulettes strictement interdits

Bus :

- respecter les chauffeurs (politesse, obéissance, niveau sonore)
- respecter le matériel
- s'attacher obligatoirement et le rester durant tout le trajet



Ballons :

- transporter les ballons dans un sac ou un filet sur le trajet de l'école, dans les bus et dans les bâtiments scolaires

Appareils électroniques :

- le téléphone portable ainsi que tout autre appareil électronique (iPod, iPad, DS, montres ou autres appareils connectés) sont strictement interdits à l'école ! (cf. règlement d'établissement)

En cas de non-respect des règles de vie :

- parents avisés par oral ou par écrit
- sanctions possibles (lettre d'excuses, remboursement des dégâts, confiscation, convocation par la Directrice d'établissement scolaire, etc...)

Prévention de la Brigade des Mineurs

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous : qui dit cadre dit donc respect de celui-ci, responsabilité de chacun et nécessité de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme (<https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs>)

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Nous tenons à vous rappeler que l'utilisation des moyens de communication modernes comporte des dangers. En plus de la prévention faite lors des passages de la Brigade des Mineurs en classe, nous remercions les parents de poursuivre ce discours et l'encadrement dans ce domaine.

Le téléphone portable est strictement interdit à l'école pour les élèves, quel que soit leur âge.



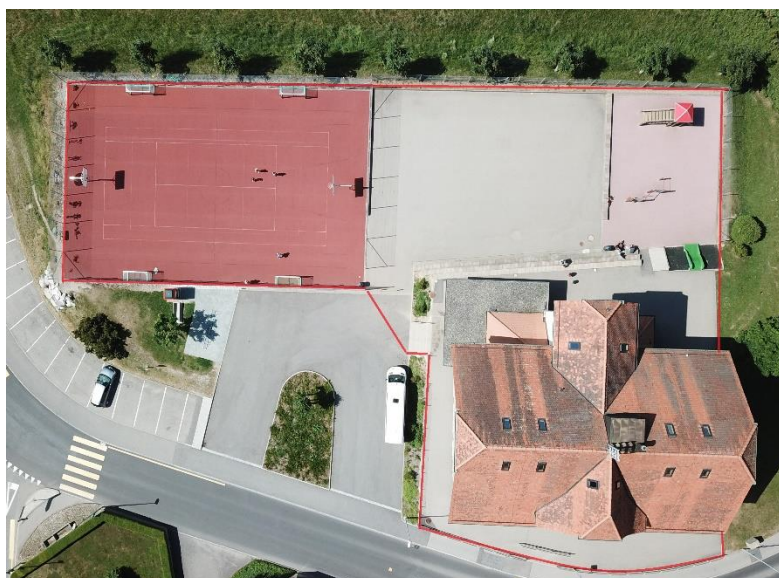
9. Sécurité autour des bâtiments

Les enseignant-es assurent la surveillance de la cour d'école durant les récréations, ainsi que 10 minutes avant et après l'école. Aussi, pour des raisons de sécurité, nous demandons que les enfants arrivent dans l'enceinte de l'école au plus tôt 15 minutes avant le début des cours ou 5 minutes avant le départ du bus.

Périmètre scolaire école d'Ependes



Périmètre scolaire école d'Arconciel



L'accès aux bâtiments et préaux durant le temps scolaire est réservé aux élèves, au personnel de l'établissement et aux autres personnes dûment légitimées.

10. Sécurité sur la route

Pour se rendre à l'école, les autorités scolaires suggèrent aux parents d'encourager leurs enfants à se déplacer à pied. Elles rappellent aux parents la possibilité de créer un concept « Pédibus » qui a fait ses preuves dans de nombreuses communes www.pedibus.ch.

Les enfants d'école enfantine et de 3H, recevront un triangle de la prévention routière qu'ils devront porter tous les jours sur le chemin de l'école. Les élèves de 4H reçoivent un gilet de sécurité.

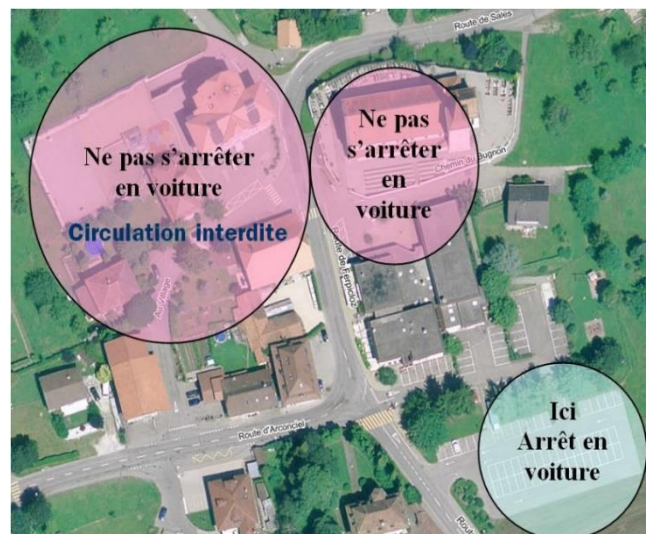
Tous les rendez-vous pour les sorties (ski, visites...) **se feront sur les parkings d'Arconciel et/ou d'Ependes et non autour des bâtiments scolaires.**

Si un trajet en voiture s'avère indispensable, nous vous prions de déposer les enfants **uniquement sur les parkings selon les plans suivants mais en aucun cas dans les alentours immédiats de l'école (voir plan ci-dessous) :**

Arconciel



Ependes



Les autorités scolaires déconseillent aux parents de laisser leurs enfants utiliser les trottinettes et les planches à roulettes pour se rendre à l'école. Quant aux vélos, leur utilisation est envisageable, sous la responsabilité des parents, par les enfants qui maîtrisent les règles de la circulation. Le port du casque est fortement recommandé. En 6H ou 7H, les enfants suivent un cours d'éducation routière dispensé par la police cantonale.

Nous vous rendons attentifs au fait que les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école.

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

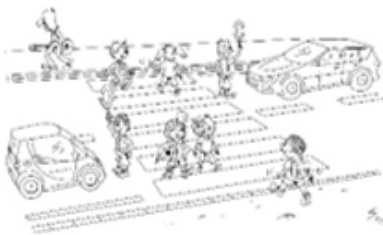
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

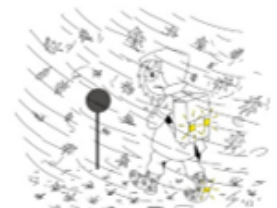


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : Ceinture, rehausseur, appuie-tête, etc. ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

Etat : mai 2021

11. Santé

Maladie et accidents

Nous vous informons que le corps enseignant ne donne pas de médicaments aux élèves.

Les parents sont responsables d'avertir les enseignant-es et la direction de l'établissement si l'enfant souffre d'allergies ou de maladies et s'il doit prendre un médicament indispensable durant le temps de classe. Cela concerne uniquement des cas sévères.

Nous vous rappelons aussi que les parents doivent être joignables ou s'organiser afin qu'une personne de référence soit atteignable en cas d'urgence, si l'enfant se sent mal, en cas d'accident, de blessures ou autres.

Contrôle des poux

Nous sommes régulièrement confrontés à des problèmes de poux dans les écoles. Les lentes se retrouvent le plus souvent sur la nuque, derrière les oreilles et au sommet de la tête. Si vous découvrez des poux ou des lentes, informez immédiatement l'enseignant-e. Il est indispensable d'appliquer un traitement anti-poux que vous conseillera votre pharmacien.

Une brochure pour information en français se trouve sur notre site internet, n'hésitez pas à la consulter : www.cerclescolaire.ch



Sport

Merci de traiter les verrues plantaires des enfants afin d'éviter la contagion lors des leçons de gymnastique et de natation. Les enfants concernés par ce problème se muniront de mules, de chaussettes spéciales ou de sandales en plastique.

12. Conseil des parents

Composition du conseil des parents

L'automne 2018 a coïncidé avec la mise sur pied du conseil des parents. Pour la rentrée 2023-2024, il se compose de 11 membres répartis de la façon suivante : 6 parents d'élèves (5 Bois-d'Amont et 1 Ferpicloz), 2 membres du corps enseignant, la Directrice de l'établissement et les conseillères communales de Bois-d'Amont et Ferpicloz en charge du dicastère des écoles.

Rôle du conseil des parents (RLS art. 58)

Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

Le conseil des parents peut remplir les tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction de l'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe, comme une conférence, une clôture scolaire, une journée à thème, une fête officielle.

Fenêtres de l'Avent

A vos agendas !

Venez admirer les fenêtres décorées par vos enfants et leurs enseignant-es, déguster les gâteaux qu'ils auront confectionnés et partager un thé chaud servi par le conseil des parents :

Ecole d'Ependes : vendredi soir 1^{er} décembre 2023

Ecole d'Arconciel : jeudi soir 14 décembre 2023

Contactez le conseil des parents

Sur le site internet de votre commune ainsi que sur celui du cercle scolaire, vous trouverez la liste des membres ainsi que le moyen de les contacter pour leur faire part de vos questions, idées ou propositions.



13. Intervention en classe

Information sexuelle

2H + 6H et 8H (les parents reçoivent une information)

Dentiste scolaire

Un contrôle est obligatoire pour les élèves n'ayant pas d'attestation. Vous pouvez anticiper la démarche en la demandant lors de votre contrôle annuel chez votre dentiste privé. Elle est valable une année.

Le numéro de téléphone du dentiste scolaire est le 026 305 98 06.



Prophylaxie dentaire

Une intervention dans les classes

Contrôles médicaux obligatoires

Une nouvelle procédure de la médecine est organisée. Les parents concernés sont informés.

Assurances

L'élève n'étant pas assuré par l'école publique doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accident dans le cadre familial.

Protection feu et incendie

Dans le cadre de la prévention, nos pompiers peuvent organiser une évacuation-surprise des écoles pour apprendre aux enfants et aux enseignant-es à réagir correctement.



14. Accueil extrascolaire



Besoin d'une solution de garde pour vos enfants de façon régulière ou occasionnelle ?

L'accueil extrascolaire les Ecureuils du Bois d'Amont est destiné aux élèves des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire. En dehors des heures de classes et durant les alternances. La structure d'accueil se situe dans la « maison carrée », au Village 6 à Ependes.

L'AES a plusieurs objectifs :

- donner la possibilité aux parents de concilier vie professionnelle et familiale ;
- créer un cadre accueillant et sécurisant tant pour les enfants, que pour les parents et l'équipe éducative.
- accueillir chaque enfant en favorisant son épanouissement, son autonomie et son développement.
- favoriser l'intégration sociale des enfants ;
- proposer aux enfants différentes activités créatrices, ludiques et sportives durant les heures d'ouverture.
- fournir des repas équilibrés

Encadrement :

Les enfants sont sous la responsabilité de collaboratrices au bénéfice d'une formation pédagogique ou sociale et d'auxiliaires conformément aux directives cantonales sur les structures d'accueil extrascolaire.

L'équipe éducative se compose comme suit : Nathalie Riser, responsable ; Nicole Garraux, intervenante ; Chantal Cudré-Mauroux, intervenante ; Géraldine Dousse, auxiliaire; Françoise Quartenoud, auxiliaire et Miranda Richani, auxiliaire.

Heures d'ouverture :

Les horaires d'ouverture sont adaptés à ceux de l'école. L'AES est ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30. Chaque jour, les enfants sont accompagnés jusqu'à l'école ou au bus et sont attendus à leur retour. L'AES est fermé durant les vacances scolaires et lors des congés officiels.

Absences :

Afin de permettre à l'équipe éducative d'organiser les journées au mieux, les parents communiquent dès que possible les absences, les maladies ou les accidents de leur(s) enfant(s) avant 9h du matin par téléphone ou par courriel.

Dépannage et inscription irrégulière :

Si les parents ont besoin d'un accueil de dépannage ou en cas d'inscription irrégulière, ils en feront la demande assez tôt, afin que puisse s'organiser dans les meilleures conditions la prise en charge de leur(s) enfant(s). (au plus tard 24h-48h à l'avance).

Renseignements complémentaires et contact :

Les formulaires d'inscription, les règlements ainsi que les tarifs sont à disposition sur les sites internet des communes du cercle scolaire ou directement à l'accueil.

Nathalie Riser, responsable - Tél. 026 564 23 33 (tapez 6) - e-mail : aes@bois-damont.ch



15. Matériel pour la rentrée scolaire

Matériel de base* pour les élèves de 3H à 8H

A amener de la maison

- 1 paire de chaussons
- 1 tablier à manches longues pour la peinture (chemise épaisse)
- 1 trousse ou un plumier
- 1 sac d'école
- paquets de mouchoirs (à renouveler)

Pour les leçons d'éducation physique, les élèves prendront dans un sac leur tenue de sport, leurs affaires de douche, ainsi que des espadrilles pour l'intérieur, avec des semelles ne laissant pas de traces sur le sol.

Matériel de base* pour les 1H et 2H

A amener de la maison

- 1 paire de chaussons fermés derrière (pas de crocs)
- 1 paire de ballerines antidérapantes (qui resteront à l'école pour la rythmique et la gymnastique)
- paquets de mouchoirs (à renouveler)
- 1 long tablier à manches longues (pas en plastique) pour la peinture (chemise épaisse)
- pour la gymnastique, les élèves viennent en tenue de sport à l'école

A disposition en classe :

- 1 paire de ciseaux
- 1 bâton de colle
- 1 taille-crayon avec boîte
- 1 boîte de crayons de couleurs
- 1 boîte de feutres
- 1 dossier cartonné A4
- 1 stylo-plume et 1 effaceur dès la 5H
- etc...



Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur ses affaires et de renouveler le matériel perdu ou abîmé...

*Un complément peut être demandé par chaque enseignant.

Merci de vérifier sur le site internet si des changements ont eu lieu durant les vacances.

www.cerclescolaire.ch

Bel été à toutes et à tous

